



Message no 56 du Conseil communal au Conseil général

Objet	Stade du Lussy – Etude d'un bâtiment multisports – Crédit d'investissement de 380 000 francs – Approbation
--------------	---

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 56 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 380 000 francs destiné à l'étude d'un bâtiment multisports au stade du Lussy.

Préambule

Lors de la séance du jeudi 15 décembre 2016, le Conseil général a refusé et reporté le Message no 5 concernant le crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment et d'un terrain synthétique dans le secteur du Lussy. Les principales remarques étaient les suivantes:

- Séparer le crédit d'étude du bâtiment et de celui du terrain synthétique
- Etudier les projets d'infrastructures sportives dans leur globalité
- Prendre en compte l'ensemble des besoins des sociétés locales
- Mettre en place un processus participatif
- Etablir des priorités en fonction des capacités financières communales
- Assurer une égalité de traitement envers les sociétés locales concernées
- Analyser l'implantation d'un éventuel parking supplémentaire
- Etablir une planification financière sur le long terme

Depuis cette date, le Conseil communal a étudié l'ensemble des travaux nécessaires aux infrastructures sportives et présenté les 15 250 000 francs de prévision lors d'une matinée organisée pour le Conseil général le 28 avril 2018. Par la suite, ces investissements ont été insérés dans la planification financière 2019-2023 qui a été présentée au Conseil général le mercredi 3 octobre 2018.

But de la dépense

Le montant de 380 000 francs concerne les honoraires qui serviront aux phases de projet, de demande d'autorisation et d'appel d'offres en entreprise générale pour les secteurs suivants:

- L'architecte
- L'ingénieur civil
- L'ingénieur électricien
- L'ingénieur chauffage et ventilation
- L'ingénieur sanitaire
- Le géomètre
- Le géologue
- L'expert en amiante

Le Conseil communal a mis en place une commission d'étude regroupant les sociétés sportives et les acteurs communaux. Le bâtiment vise à regrouper un maximum d'activités sportives dans le secteur du Lussy comme la boxe, la lutte, l'athlétisme, le cyclisme et le football.

Une demande de subventionnement extraordinaire est également en cours de traitement auprès de la LORO-sport.

Plan de financement

Rubrique comptable 34.509.20

Coût total estimé à la charge de la Commune

CHF 380'000.00

Financé par un prélèvement à la réserve « infrastructures sportives » (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2019 sous la rubrique 99.482.66 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.45.

A la charge du budget d'investissement annuels 2019.

Estimations des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de 380 000 francs pour l'étude d'un bâtiment multisports dans le secteur du Lussy.

Châtel-St-Denis, novembre 2018

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
Réserve « infrastructures sportives »

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 56 du Conseil communal, du 6 novembre 2018
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 380 000 francs destiné à l'étude d'un bâtiment multisports dans le secteur du Lussy.

Article 2

Cette étude sera financée par un prélèvement à la réserve « infrastructures sportives » et amortie simultanément.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

Ville de Châtel-St-Denis

Evolution réserve pour infrastructures sportives rubrique passif du bilan - 282.55

Date	Libellé	Bilan - passif rubrique comptable	Compte des investissements rubriques comptables	Compte de fonctionnement rubriques comotables		Messages no	Décision du conseil général	Montants
				amortissement	Prélèvement réserve			
01.01.2018	Solde selon bilan	282.55						fr. 3'000'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement étude bâtiment multisports stade du Lussy		34.509.20	99.332.45	99.482.66	56	à voter le 12.12.2018	fr. -380'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement étude assainissement vestiaires patinoire Paccots		34.509.30	99.332.46	99.482.67	57	à voter le 12.12.2018	fr. -312'500.00
31.12.2019	Solde calculé	282.55						fr. 2'307'500.00

Etabli le 29 octobre 2018 - chv